

Extrait des délibérations du conseil communautaire

**Désignation des représentants de la 3O auprès du GAL NORD de Mayotte**

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 99

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 29

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadan,.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maanrifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFI Ramadan
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILHI Inchat, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

Pour rappel, LEADER (qui signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ») est un programme de développement Européen qui donne le pouvoir décisionnel aux acteurs locaux. Vous trouverez ci-joint un document PDF de présentation pour plus d'informations.

De ce fait, l'association porteuse du GAL Nord et Centre de Mayotte appelée aussi ADNCM (Association de Développement du Nord et Centre de Mayotte) et le Groupe d'Actions locales (GAL) Nord et Centre, sont composés de deux représentants de chaque commune (Tsingoni, M'tsangamouji, Acoua, M'tsambo et Bandraboua) ainsi que de la Communauté de Communes du Centre-Ouest.

Or, ces membres doivent être renouvelés suite aux élections municipales de juillet 2020. Pour cela, **le conseil communautaire est sollicité pour désigner ses 2 représentants au sein de l'ADNCM et du GAL Nord et Centre et renouveler son adhésion durant la mandature 2020-2026.**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

De désigner ses 2 représentants auprès de l'ADNCM et du GAL Nord et Centre les conseillers communautaires dont les noms suivent :

- **Mme MDALLAH Anlamati**
- **Mr MROIVILI Mohamed Moindjié.**

Et de renouveler son adhésion auprès de cette structure durant la mandature 2020- 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Président,

M. Said Maanrifa IBRAHIMA